



**Marché pour l'organisation d'activités au profit
de l'Enfance et de la Jeunesse de la ville pour la
période 2023 – 2026**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage :

Commune de LOOS EN GOHELLE
Hôtel de Ville
Place de la République
62750 LOOS EN GOHELLE
TEL : 03 21 69 88 77
FAX : 03 21 69 88 79



Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'organisation des activités enfance/jeunesse de la commune comme décrites dans le cahier des charges joint.

Les prestations sont à réaliser sur le territoire de la Commune de LOOS EN GOHELLE.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Etendue de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 du code de la commande publique.

Elle donnera lieu à la passation d'un marché selon la procédure formalisée.

2.2 Décomposition en lots et en tranches

Le marché est décomposé en une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles conformément au cahier des charges joint en annexe.

2.3 Délai d'exécution

L'ensemble du marché est passé pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction avec une prise d'effet au 1er janvier 2023.

La date maximale d'exécution de l'ensemble du marché est donc le 31 décembre 2026.

Le délai des tranches conditionnelles sera précisé à l'affermissement.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres soit le **25 novembre 2022 à 12 heures**.

2.5 Modification de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 12 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.



Article 3 : Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Les critères de sélection des candidatures sont :

- Capacités professionnelles :

Les candidats justifieront d'une activité ayant principalement un caractère éducatif. Ils fourniront tous documents utiles à cet effet, entre autres, toutes conventions, attestations et références éventuelles.

- Capacités techniques :

Les candidats justifieront d'une expérience significative dans le domaine de l'organisation d'activités enfance/jeunesse. Ils préciseront leurs moyens en matière de personnels d'encadrement, spécialisés dans ces domaines d'activité.

- Capacités financières :

Les candidats devront fournir des renseignements sur leurs capacités financières, en rapport avec l'importance du marché envisagé.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Un dossier candidature :

1- Une lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent. Si le formulaire DC1 n'est pas utilisé, la déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

2- La déclaration du candidat modèle DC2 ou équivalent pour chaque membre du groupement.

3- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat comme sus indiqué, ainsi que les pouvoirs de la personne habilitée à l'engager.

4- Références et certificats de capacités pour des prestations de même nature :

- déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les prestations auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ;
- liste de références de prestations équivalentes en cours d'exécution ou exécutées au cours de cinq dernières années, indiquant notamment la date et le destinataire ;
- les certificats de qualifications professionnelles, la preuve de la capacité de la structure peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de la structure à réaliser la prestation.
- Une présentation des moyens affectés à l'opération (personnel et matériel) et les conditions générales d'exploitation de la structure.

- Extrait K ou K bis ou récépissé de déclaration au journal officiel, ou copie de la parution au J.O.
- Conformément à l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.
- En cas de groupement, il devra être fourni un DC1 commun au groupement et par chacun des membres du groupement, les pièces mentionnées ci-avant.
- En application de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique.

Un dossier offre :

Le présent marché comprenant :

- 1- l'acte d'engagement modèle ATTRI1 complété, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi.
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) approuvé et signé du candidat dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi.
- 3- Le cahier des charges et son annexe approuvé et signé du candidat
- 4- Une notice explicative décrivant le projet éducatif des activités
- 5- Une proposition financière selon les critères établis dans le CCAP.

Article 4 : Critères d'attribution

Il appartient au pouvoir adjudicateur d'apprécier la conformité des offres remises par les candidats. Toute offre non conforme sera directement écartée de l'analyse par le pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité avant le choix du titulaire de demander des précisions concernant l'offre des candidats.

Le jugement des offres sera effectué suivant les critères indiqués ci-dessous et donnera lieu à un classement des offres :

- ❖ Prix des prestations : 40 %
- ❖ Qualité de l'offre : 60 % se décomposant comme suit :

Projet d'établissement et accueil des enfants : 30 points

- qualité des projets pédagogiques (centre jeunesse et ACM par période) : 12 points
- qualité de l'organisation et de l'animation proposée au public 3/12 ans : 9 points
- qualité de l'organisation et de l'animation proposée au public adolescent : 9 points



Modalités d'organisation : 20 points

- moyens humains / équipes / organigramme : 4 points
- moyens matériels mis en œuvre : 5 points
- capacité à assurer la continuité du service : 3 points
- capacité à organiser la restauration sur la commune : 4 points
- lieu dédié au séjour court (camping) sur le territoire départemental : 4 points

Références sur le territoire et équipements existants sur le territoire : 7 points

Attestation de visite obligatoire des lieux d'implantation des accueils collectifs de mineurs, lieux de restauration, installations municipales mises à dispositions : 3 points

Article 5 : Condition d'envoi et de remise des offres

Les offres seront établies en Euros et en langue française.

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique et aux arrêtés du 22 mars 2019, la transmission des candidatures et des offres s'effectue exclusivement par voie dématérialisée à l'adresse URL suivante :

<https://marchespublics596280.fr/>

La date limite de remise des offres est fixée au

Vendredi 25 novembre 2022 à 12 heures

Les plis électroniques contiendront les pièces constitutives de la candidature et de l'offre conformément aux dispositions du règlement de la consultation.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Dans le cas de candidatures groupées conformément aux articles R. 2142-19 et suivants du code de la commande publique, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis seront horodatés.

Conformément à l'article R. 2151-6 du code de la commande publique, et sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des plis.

Le candidat pourra faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde ». Ce pli portera également le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.



Article 6 : Renseignements complémentaires

Personne habilitée à donner des renseignements complémentaires :

Renseignements techniques :

Angélique MORELLE-FRANÇOIS
Direction des services développement social et citoyen
Service Jeunesse-Vie Associative- Politique de la Ville
Tél : 03 21 69 88 77
mail : angelique.morelle@loos-en-gohelle.fr

Renseignements administratifs

Lucas NYSZAK / Stéphanie COBERT
Direction Générale des Services
TÉL: 03 21 69 88 77

Article 7 : comptable assignataire

Le Receveur de Lens Municipale